
CHAPITRE V.

IV. LOI DE CONSERVATION.

Instinct de conservation. — Jouissance des biens terrestres. — Nécessaire et superflu. — Limite des besoins et des jouissances de l'homme. — Excès et abus. — Privations volontaires. — Mortifications ascétiques. — Mutilations. — Suicide.

338 — L'instinct de conservation est-il une loi de nature? | « Sans doute; il est donné à tous les êtres vivants. »

— Dans quel but Dieu a-t-il donné à tous les êtres vivants l'instinct de leur conservation ?

« Parce que tous doivent concourir aux vues de la Providence ; c'est pour cela que Dieu leur a donné le besoin de vivre. »

Jusqu'au moment fixé par la nature pour le terme de la vie corporelle, l'homme appréhende la mort, et fait tout pour se rattacher à l'existence. Dieu veut que l'homme vive pour accomplir sa mission sur la terre.

339 — Dieu en donnant à l'homme le besoin de vivre, lui en a-t-il toujours fourni les moyens ?

« Oui, et s'il ne les trouve pas, c'est qu'il ne les comprend pas. »

Dieu n'a pu donner à l'homme le besoin de vivre sans lui en donner les moyens. C'est pourquoi il fait produire à la terre de quoi fournir le nécessaire à tous ses habitants, car le nécessaire seul est utile : le superflu ne l'est jamais.

340 — Pourquoi la terre ne produit-elle pas toujours assez pour fournir le nécessaire à l'homme ?

« C'est que l'homme la néglige, l'ingrat ! c'est pourtant une excellente mère. »

La terre produirait toujours le nécessaire si l'homme savait s'en contenter. Si elle ne suffit pas toujours aux besoins, c'est que l'homme la néglige et qu'il emploie au superflu ce qui pourrait être donné au nécessaire.

341 — L'usage des biens de la terre est-il un droit pour tous les hommes ?

« Oui, puisque sans cela ils ne pourraient vivre. »

— Que penser de ceux qui accaparent les biens de la terre pour se procurer le superflu au préjudice de ceux qui manquent du nécessaire ?

« Ils méconnaissent la loi de Dieu. »

Dieu a donné à l'homme la faculté de jouir des biens de la terre dans la mesure de ses besoins. L'usage de ces biens est donc une loi de nature dépendante de la loi de conservation ; mais quiconque les accapare pour avoir le

superflu et priver ses semblables du nécessaire, aura à répondre des privations qu'il aura fait endurer.

342 — Les biens de la terre ne doivent-ils s'entendre que des produits du sol ?

« Non, de tout ce dont l'homme peut jouir ici-bas. »

343 — Comment l'homme peut-il connaître la limite du nécessaire ?

« Le sage seul la connaît. »

— La nature n'a-t-elle pas tracé la limite de nos besoins par notre organisation ?

« Oui, mais l'homme est insatiable et il se crée des besoins factices. »

La nature a tracé la limite de nos besoins par notre organisation ; mais les vices de l'homme ont altéré sa constitution et créé pour lui des besoins qui ne sont pas les besoins réels.

344 — Dans quel but Dieu a-t-il attaché un attrait à la jouissance des biens de la terre ?

« C'est pour exciter l'homme à l'accomplissement de sa mission, et aussi pour l'éprouver par la tentation. »

— Quel est le but de cette tentation ?

« Développer sa raison qui doit le préserver des excès. »

Si l'homme n'eût été excité à l'usage des biens de la terre qu'en vue de l'utilité, son indifférence eût pu compromettre l'harmonie de l'univers : Dieu lui a donné l'attrait du plaisir qui le sollicite à l'accomplissement des vues de la Providence. Mais par cet attrait même Dieu a voulu en outre l'éprouver par la tentation qui l'entraîne vers l'abus dont sa raison doit le défendre.

345 — Les jouissances ont-elles des bornes tracées par la nature ?

« Oui. »

— Pourquoi Dieu a-t-il mis des bornes aux jouissances ?

« Pour vous indiquer la limite du nécessaire ; mais par vos excès vous arrivez à la satiété et vous vous en punissez vous-mêmes. »

Les maladies, les infirmités, la mort même qui sont la conséquence de l'abus

sont en même temps la punition de la transgression de la loi de Dieu.

346 — Que penser de l'homme qui cherche dans les excès de tous genres un raffinement de jouissances ?

« Pauvre nature qu'il faut plaindre et non envier, car il est bien près de la mort ! »

— Est-ce de la mort physique ou de la mort morale dont il s'approche ?

« L'une et l'autre. »

L'homme qui cherche dans les excès de tous genres un raffinement de jouissances, se met au-dessous de la brute, car la brute sait s'arrêter à la satisfaction du besoin. Il abdique la raison que Dieu lui a donnée pour guide, et plus les excès sont grands, plus il donne à sa nature animale d'empire sur sa nature spirituelle.

347 — La loi de conservation oblige-t-elle à pourvoir aux besoins du corps ?

« Oui, sans la force et la santé le travail est impossible. »

— L'homme est-il blâmable de rechercher le bien-être ?

« Non, le bien-être est un désir naturel ; Dieu ne défend que l'abus, parce que l'abus est contraire à la conservation. »

348 — Les privations volontaires en vue d'une expiation également volontaire ont-elles un mérite aux yeux de Dieu ?

« Faites le bien aux autres et vous mériterez davantage. »

— Y a-t-il des privations volontaires qui soient méritoires ?

« Oui, la privation des jouissances inutiles, parce qu'elle détache l'homme de la matière et élève son âme. »

Les privations méritoires sont celles qui consistent, soit à résister à la tentation qui nous sollicite aux excès ou à la jouissance des choses inutiles, soit à retrancher de son nécessaire pour donner à ceux qui n'ont pas assez. Si la privation n'est qu'un vain simulacre, c'est une dérision.

349 — La vie de mortifications ascétiques est-elle méritoire ?

« Demandez-vous à qui elle sert et

vous aurez la réponse. Si elle ne sert qu'à vous et vous empêche de faire le bien, c'est de l'égoïsme. Se priver et travailler pour les autres, c'est la vraie mortification. »

350 — Que penser des mutilations opérées sur le corps de l'homme ou des animaux ?

« A quoi bon une pareille question ? Demandez-vous donc encore une fois si une chose est utile. Ce qui est inutile ne peut être agréable à Dieu, et ce qui est nuisible lui est toujours désagréable ; car sachez-le bien, Dieu n'est sensible qu'aux sentiments qui élèvent l'âme vers lui, et c'est en pratiquant sa loi que vous pourrez secouer votre matière terrestre. »

351 — L'homme a-t-il le droit de disposer de sa propre vie ?

« Non, Dieu seul a ce droit. Le suicide volontaire est une transgression de cette loi. »

— Le suicide n'est-il pas toujours volontaire ?

« Non, le fou qui se tue ne sait ce qu'il fait. »

352 — Que penser du suicide qui a pour cause le dégoût de la vie ?

« Insensés ! pourquoi ne travaillaient-ils pas ; l'existence ne leur aurait pas été à charge ! »

353. — Que penser du suicide qui a pour but d'échapper aux misères et aux déceptions de ce monde ?

« Pas le courage de supporter les misères de l'existence ; pauvres esprits ! Dieu aide ceux qui souffrent, et non pas ceux qui n'ont ni force, ni courage. Les tribulations de la vie sont des épreuves ou des expiations ; heureux ceux qui les supportent sans murmurer, car ils en seront récompensés ! »

— Que penser de ceux qui ont conduit le malheureux à cet acte de désespoir ?

« Oh ! ceux-là, ils seront punis de Dieu, et malheur à eux ! *ils en répondront comme d'un meurtre.* »

354 — Que penser du suicide qui a pour but d'échapper à la honte d'une mauvaise action ?

« Je ne l'absous pas, car le suicide

n'efface pas la faute, au contraire, il y en a deux au lieu d'une. Quand on a eu le courage de faire le mal, il faut avoir celui d'en subir les conséquences. Dieu juge, et selon la cause peut quelquefois diminuer ses rigueurs. »

— Le suicide est-il excusable lorsqu'il a pour but d'empêcher la honte de rejaillir sur les enfants ou la famille ?

« Celui qui agit ainsi ne fait pas bien, mais il le croit, et Dieu lui en tient compte, car c'est une expiation qu'il s'impose lui-même. Il atténue sa faute par l'intention, mais il n'en commet pas moins une faute. Du reste, abolissez les abus de votre société et vos préjugés, et vous n'aurez plus de ces suicides. »

Celui qui s'ôte la vie pour échapper à la honte d'une mauvaise action, prouve qu'il tient plus à l'estime des hommes qu'à celle de Dieu, car il va rentrer dans la vie spirituelle chargé de ses iniquités, et il s'est ôté les moyens de réparer ses fautes. Dieu est souvent moins inexorable que les hommes; il pardonne au repentir sincère et nous tient compte de la réparation.

355 — Que penser de celui qui s'ôte la vie dans l'espoir d'arriver plus tôt à une meilleure ?

« Autre folie! qu'il fasse le bien et il

sera plus sûr d'y arriver; car il retarde son entrée dans un monde meilleur, et lui-même demandera à venir *finir cette vie* qu'il a tranchée par une fausse idée. Une faute, quelle qu'elle soit, n'ouvre jamais le sanctuaire des élus. »

356 — Le sacrifice de sa vie n'est-il pas quelquefois méritoire quand il a pour but de sauver celle d'autrui ou d'être utile à ses semblables ?

« Cela est sublime, selon l'intention; mais Dieu s'oppose à un sacrifice inutile et ne peut le voir avec plaisir s'il est terni par l'orgueil. Un sacrifice n'est méritoire que par le désintéressement, et celui qui l'accomplit a souvent une arrière-pensée qui en diminue la valeur aux yeux de Dieu. »

Tout sacrifice fait aux dépens de son propre bonheur est un acte souverainement méritoire aux yeux de Dieu, car c'est la pratique de la loi de charité. Or, la vie étant le bien terrestre auquel l'homme attache le plus de prix, celui qui y renonce pour le bien de ses semblables, ne commet point un attentat; c'est un sacrifice qu'il accomplit. Mais avant de l'accomplir, il doit réfléchir si sa vie ne peut pas être plus utile que sa mort.

CHAPITRE VI.

V. LOI DE DESTRUCTION.

Destruction nécessaire et destruction abusive. — Alimentation. — Meurtre. — Duel. — Peine de mort. — Fléaux destructeurs. — Guerres.

357 — Comment se fait-il qu'à côté de tous les moyens de préservation et de conservation dont la nature a entouré les êtres organiques, elle ait également placé à côté d'eux leurs agents destructeurs ?

« Le remède à côté du mal. »

— Le principe de destruction est-il une loi de nature ?

« Oui, il faut que tout se détruise pour renaître et se régénérer. »

Le principe de destruction est ainsi